



LES BACS QUI DÉBORDENT NE SONT PAS COLLECTÉS !

Les agents de collecte ont la consigne de ne pas collecter les bacs trop pleins.
Si cela se produit, vous en serez alors avertis par un autocollant posé sur votre bac.

Mis en ligne le 23 juillet 2018

Pour éviter ce désagrément, vous pouvez utiliser ponctuellement les sacs spécifiques qui sont à présenter à l'extérieur du bac.

Ces sacs, disponibles en mairie ou à la Communauté de communes, sont payants. Vous avez le choix entre des sacs de 50 L (2,5 € le sac) ou des sacs de 30 L (1,5 € le sac).

Vous cherchez des solutions pour réduire la production de vos déchets ?

Pour faire un point sur les solutions de tri des déchets et les gestes de réduction des déchets qui existent, contactez le service Déchets au 02 28 02 28 10.




[≡ RETOUR À LA LISTE](#)



Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

 02 40 77 62 46

 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h